

L'an deux mille quatorze, le dix du mois de janvier, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Roland FILZ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 8

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 décembre 2013

Présents : Mmes D. Guion, P. Marchal et L. Abisset, M. R. Peyrard

Absents excusés : L. Pascale procuration à R. Peyrard; C. RIPERT procuration à D. GUION, H. DOUCET-BON procuration à R. FILZ.

M. Renaud PEYRARD a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Roland Filz, Maire, présente ses vœux pour l'année 2014.
Il informe l'assemblée de la naissance de Marin au foyer de Laëtitia SUILLEROT;

INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

Le conseil municipal vote par 6 voix pour et 2 abstentions l'indemnité de conseil pour les prestations de conseil de Mme DENNETIERE, receveur municipal, qui s'élève à 152,76 € pour l'exercice 2013.

CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES : MANDATAU CENTRE DE GESTION DE LA DROME

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Centre de Gestion de la Drôme va relancer le marché public relatif au contrat d'assurance « risques statutaires ». Le conseil municipal donne mandat au Centre de Gestion pour relancer le marché. Le choix final fera l'objet d'une validation du conseil municipal.

CONVENTION DE MISE EN COMMUN DE MATERIEL

M. le Maire présente la convention à intervenir entre les communes de Gigors et Lozeron, Montclar sur Gervanne et Eygluy-Escoulin pour la mise en commun du matériel et d'un employé communal. Le conseil municipal valide cette convention à condition qu'elle soit modifiée et que les coûts soient établis au prorata du temps passé dans chaque commune.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil Général de la Drôme a répondu favorablement à la demande de panneaux « Équipements spéciaux obligatoires » et « limite de gabarit ».
- Demande de participation faite par l'Association des Maires de la Drôme en soutien au peuple philippin.

Le maire présente les dossiers suivants :

- une demande de déclaration préalable déposée par M. CAMILLERI Alain accompagnée d'un courrier du pétitionnaire : le conseil informe l'assemblée que cette demande a été acceptée par la DDT. La famille GUION indique qu'elle déposera un recours pour contester cette surélévation.
- Une demande de permis de construire déposée par M. BONHOMME Pierre au quartier la Bergerie pour l'édification d'une maison d'habitation et d'une petite annexe : avis favorable du conseil.
- Les tunnels de M. OTTAGALLI seront enlevés au mois de mai, un permis de construire pour une grange sera alors déposé.
- M. POUILLOT a déposé un permis de construire pour un tunnel.
- Chemin entre les deux communes : la commune s'interroge sur la nécessité de signaler cette voie comme non carrossable. La DDT sera interrogée pour connaître la responsabilité de la commune en cas d'accident.

Dates à retenir :

- 02/02/2014 : matinée vente de boudin organisée par l'association du Bec Pointu à l'Escoulin
- 09/02/2014 : Spectacle CCAS à 15h à Beaufort-sur-Gervanne
- 01/03/2014 : Ennoyage à 15 h à L'Escoulin organisé par l'association le Bec Pointu.
- 17/01/2014 : réunion d'information sur les candidatures aux élections municipales.
- 23 et 30/03/2014 : Elections municipales

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le 21 mars 2014 à 19h.

La séance est levée à 21h30

Le Maire, Roland Filz

